

# La Lettre du SNES 70

Twitter : @SNES\_70

## SOMMAIRE :

- Edito : p. 1
- Réforme collège : p. 2
- Rentrée lycée : p. 2
- Tableau effectifs et DGH collèges : p. 3
- Nouveau schéma directeur des collèges : p. 4
- Loi Travail : p. 4
- Contacter le SNES : p. 4

## Edito : Un succès qui en appelle d'autres

Ce fut d'abord la journée de revendication intersyndicale dans la fonction publique (CGT, FO, Solidaire et FSU), le 26 janvier, qui a été incontestablement une réussite. Au-delà des chiffres ridiculement mensongers du pouvoir, cette mobilisation a permis d'exprimer publiquement la nécessité d'une hausse significative des salaires pour tous et de meilleures conditions de travail et d'exercice du service public.

La hausse du point d'indice (2 fois 0.6%) bloqué depuis 2010 (8% de pouvoir d'achat en moins, et 15% depuis 2000, soit près de deux mois de salaire en moins) ne fait pas le compte. La situation est particulièrement pénible pour les catégories B et C.

Le SNES portant, en outre, le refus de la Réforme Belkacem du collège imposée en force contre la volonté de la très grande majorité des collègues et des parents. Si on peut prendre comme une première victoire de la mobilisation le recul partiel sur les classes bilingues (qui va par ailleurs pour l'occasion créer de véritables inégalités territoriales), l'essentiel de ce que nous refusons reste et doit être combattu.

Cette journée était importante également en ce sens qu'elle a permis de remettre au premier plan la question sociale, étouffée depuis des mois derrière l'obsession sécuritaire et l'état d'urgence.

Elle a rassemblé les salariés contre une politique de

recul social tous azimuts : recul des prud'hommes, suppression de poste chez les inspecteurs du travail, attaque contre les lanceurs d'alerte, contre le code du travail, et surtout contre la criminalisation du mouvement syndical à Air France, EDF, Goodyear...

Il y avait tout ça dans le bonheur qu'ont eu à se rassembler tous ceux qui n'abdiquent pas leur désir d'une autre voie que celle que nous dessinent nos gouvernants et leur politique misérable.

Ce rassemblement en appelle d'autres.

Merci et à Bientôt.



## Grève du 31 mars contre la casse du code du travail

**A l'appel CGT-FO-Solidaires-FSU-UNEF  
pour le retrait de la loi « Travail »  
Grande manifestation à Vesoul  
Avec blocage du rond point du lac  
(RN 57)  
10h30 devant la gare de Vesoul**

## Grève du 26 janvier 2016 : forte mobilisation en Haute-Saône.

Dans notre département, la grève a été particulièrement bien suivie dans de nombreux collèges comme à Pesmes (90% de grévistes), Noidans (87%), Lure (80%), Vesoul Gérome (64%), Héricourt (42%), Luxeuil Mathy (40%)...

Ces taux particulièrement élevés montrent que l'opposition à la réforme du collège ne s'affaiblit pas et même se renforce, nombre d'entre nous ayant été complètement effarés et dégoûtés par l'indigence des pseudo formations et le discours des IPR venus vendre la réforme dans les établissements.



## Moyens Collèges 2016 : Qui perd gagne !

Les moyens attribués dans les collèges de l'académie à la rentrée 2016 sont désormais basés sur **un nouveau calcul**.

Tout d'abord la réforme fixe **26 h par classe** auxquelles s'ajoutent les **2h45 de marge professeur**. A ce calcul de base, le rectorat ajoute un **complément en fonction de l'indice de difficultés sociales**.

Cet indice prend en compte le pourcentage de boursiers, le taux de classes sociales dites défavorisées, le nombre d'élèves ayant un an de retard à l'entrée en 6ème et la part des élèves ayant une résidence en zone rurale. Les établissements scolaires sont alors répartis en 8 groupes, le groupe 1 étant celui qui cumule le plus de difficultés (les REP+) et le 8

étant le « plus privilégié ». Si l'on peut se réjouir que la ruralité soit prise en compte dans la distribution des moyens pour un département comme la Haute-Saône, la répartition des collèges peut toutefois être surprenante.

Ainsi les collèges de Champagne ou d'Héricourt se retrouvent en classe 7 alors qu'il y a encore peu de temps Héricourt était classé ZEP et que la pauvreté est manifeste sur le bassin de Champagne.

Cela semble s'expliquer par le fait que le calcul de l'indice s'appuie sur la cartographie de l'INSEE. Champagne étant considéré

comme une commune polarisée par l'aire urbaine de Befort-Montbéliard, son indice de ruralité est réduit.

Cet exemple montre que la mesure de la difficulté sociale est complexe et peut pénaliser certains établissements. Mais surtout, le SNES-FSU n'a pu obtenir le détail des calculs, ni de la part du Rectorat, ni de la DSDEN. Il semblerait que l'ajout de moyens soit plus un ajustement. Ainsi cela permet de limiter les baisses de DGH qui pourraient être imputées à cette pseudo réforme.

### Réforme 2016 : la résistance continue !

**Agir en Conseil d'administration** : le vote ne porte que sur la répartition des moyens. Les horaires AP et EPI sont inclus dans les horaires disciplinaires. Il est nul besoin de connaître le détail de l'organisation de l'AP ou des EPI pour répartir la dotation horaire.

**Agir au quotidien** : pour le programme de cycle 3, le SNES-FSU demande que des repères indiquent précisément ce qui devra être enseigné. Pour les classes de 5ème, 4ème et 3ème, les compléments de programmes et documents d'accompagnement qui seront publiés en mai ou en juin, donneront des indications sur les programmes annuelles à mettre en place. Il est donc urgent d'attendre afin de ne pas faire deux fois le travail. De même, un projet d'EPI ne pourrait être pensé qu'après la construction d'un progression pédagogique sur l'en-

semble du cycle 4. Il est donc inenvisageable d'exiger des collègues qu'ils remettent des projets d'EPI ficelés dès maintenant.

Enfin, l'EST (enseignement scientifique et technique) qui ne peut nullement être imposé, entraîne une vraie négation des spécificités disciplinaires et de la formation attenante. Comment peut-on demander à un collègue d'enseigner une matière qu'il a parfois arrêté au niveau 3ème !



### Dans les lycées,

il manque 10 postes dans les lycées de l'académie pour compenser la hausse des effectifs prévue. Des moyens seront piochés sur les remplacements pour éviter d'en enlever en collège, où la réforme doit s'installer sans heurts cette année.

Lycée	DHG total	Evolution/2015
Cournot Gray	1131	+39
Colomb Lure	1177	-1
Belin Vesoul	1388	+93
Haberges Vesoul	1250	+5
Lumières Luxeuil	1036	-27
Aragon Héricourt	829	-20

## Rentrée 2016 dans les collèges de Haute-Saône : DGH en hausse mais 5 postes supprimés

COLLEGES	Effectifs retenus sans ULIS	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	Classement Indice de difficultés sociales	DGH (DGH en baisse)
CHAMPAGNEY	505	134	131	114	126	7	<u>58.7.5</u>
DAMPIERRE/ CHAMPLITTE	427	104	104	119	109	3	582.5
FAUCOGNEY	142	33	36	40	33	4	<u>242</u>
FAVERNEY	276	80	75	67	54	6	342.75
FOUGEROLLES*	259	69	53	61	63	3	<u>362.25</u>
GRAY- DELAUNAY*	335	100	69	77	76	4	<u>427.25</u>
GRAY-ROME*	317	79	81	57	87	2	479.5
GY	298	80	67	65	86	6	<u>386.75</u>
HERICOURT *	739	185	163	191	187	7	857.75
JUSSEY	252	72	62	65	53	3	<u>340.75</u>
LURE *	774	200	154	201	188	2	1035.75
LUXEUIL-MATHY *	289	78	74	68	56	6	<u>363.75</u>
LUXEUIL- ROSTAND	293	79	74	71	69	4	<u>386</u>
MARNAY	473	126	137	105	105	7	551
MELISEY	337	76	91	95	75	4	<u>428.5</u>
NOIDANS *	351	106	81	67	84	7	<u>438.5</u>
PESMES	366	88	98	109	71	6	<u>452.25</u>
RIOZ*	688	179	176	161	159	7	<u>799.5</u>
ST LOUP	293	86	77	67	63	2	441.5
SCEY/SAONE *	466	120	107	112	114	6	<u>576.5</u>
VAUVILLERS*	180	52	41	28	46	3	255.75
GEROME *	370	90	90	70	106	7	<u>479.25</u>
VESOUL-MACE	494	123	138	113	120	7	<u>578.25</u>
VESOUL-BREL *	372	100	96	69	75	2	<u>545</u>
VILLERSEXEL	360	101	92	79	88	5	451

\* : établissement avec ULIS et/ou UPE2A, les effectifs sont comptés dans l'effectif affiché.

## Contactez le SNES 70

Le SNES 70 informe régulièrement les collègues de l'actualité syndicale du département par le biais de sa page internet et de ses publications. Nous organisons également des visites d'établissements et des heures d'information syndicale. Enfin, les élus du SNES 70 portent également la parole des collègues au sein des instances départementales (CTSD, CDEN) et interviennent ou conseillent ceux qui le souhaitent.

### Pour nous contacter :

Courriel :

[snes70@besancon.snes.edu](mailto:snes70@besancon.snes.edu)

Téléphones :

Cyril Couturier

03 84 92 67 33 – 06 87 66 94 65

David Caillet

09 83 08 78 16 – 06 06 70 23 35

Adresse postale : 3 Impasse  
Saint Vincent 70 000 Vesoul

### Pour s'informer :

Consultez régulièrement la rubrique Haute-Saône sur le site internet du SNES académique :

[www.besancon.snes.edu](http://www.besancon.snes.edu)

Twitter : @SNES\_70

### Pour adhérer :

Vous pouvez directement nous contacter ou vous rendre sur la rubrique « adhérer-nous joindre » du site internet académique :

[www.besancon.snes.edu](http://www.besancon.snes.edu)

Tous les documents nécessaires à l'adhésion (bulletin, barème) y sont consultables, téléchargeables et imprimables.



## Nouveau Schéma directeur des collèges

Impression désagréable de déjà vu, du détricotage des territoires dont nous avons hérités qui continue; ce territoire, fondé sur la proximité et l'égalité d'accès depuis la révolution par la création de la commune et du département, puis par les lois Ferry avec une école à la fois nationale et communale, par le projet Freycinet d'un maillage ferroviaire du pays, puis, au nom d'une égalité fondamentale dans le cadre de la république, la mise en place des services publics de la Poste, la Justice, la santé, l'énergie et le maillage scolaire par les collèges et les lycées. Ces divers réseaux écrivaient, au-delà de tous les discours, l'égalité de principe des populations où qu'elles vivent.

Désormais l'Etat met son pouvoir au service du projet d'adaptation du territoire aux exigences de la mondialisation libérale et à la concurrence généralisée par le renforcement des points forts pour tenir son rang, des capitales, des métropoles, des grands axes. Comme il le fait en assurant la rentabilité des capitaux par de très fortes réductions des cotisations sociales qui manquent ensuite au budget par milliards comme avec le CICE. Le gouvernement précédent, avec Dati ou Bachelot, a ainsi fermé des tribunaux, des maternités des bureaux de poste, supprimé des dizaines de milliers de fonctionnaires.

**Les tendances chiffrées annoncées pour justifier la fermeture de trois collèges de notre département sont connues depuis longtemps.** Elles n'ont pas empêché il y a peu le Conseil Général de proposer la construction d'un 27ème collège à Boulton et le déplacement du collège Jérôme. **La raison essentielle de ce revirement est à chercher dans les fortes réductions de dotation aux collectivités territoriales, pas ailleurs.** Au final, ce sont des suppressions d'emploi dans la communauté éducative. Même si le Conseil départemental assure qu'il n'y aura pas de déplacement lointain pour les agents TOS et que les départs en retraite éviteront ces suppressions, ce sont bien des emplois qui sont détruits. La France « d'en bas » continue ainsi de payer ces cadeaux incessants faits sans aucune contrepartie à celle « d'en haut ». Toutes les collectivités sont touchées, ainsi la mairie de Vesoul veut-elle faire payer à présent aux lycées de la ville l'usage des installations sportives.

**Là aussi des mobilisations ont été fortes localement** permettant une révision de ce projet qui accentue encore les déséquilibres, le sentiment d'abandon et la tendance à la déprise du nord de notre département.

Le rétro-pédalage du Rectorat qui a décidé de réintroduire les classes bilingues aux collèges de Melisey, Villersexel et Héricourt après avoir annoncé leur suppression, montre qu'il est possible de modifier les décisions rectorales.

## Attaque massive contre le code du travail et Retour au 19ème siècle : pour les apprentis aussi !

Il s'agit dans le projet el Khomri de décloisonner l'apprentissage afin de le rendre plus « attractif » pour les employeurs et atteindre l'objectif fixé de 500000 apprentis en 2017.

**Ainsi l'article 6 portant sur l'apprentissage permet pour les apprentis mineurs d'allonger la journée de travail jusqu'à 10h au lieu de 8 actuellement, et la semaine à 40 heures contre 35 aujourd'hui.**

Après être revenu sur le travail sur machines dangereuses, c'est une nouvelle régression majeure. Rappelons qu'il s'agit ici de mineurs et qu'on parle en principe de formation.

Il s'agit là d'une ancienne proposition patronale, notamment la CGPME, dont l'objectif est clairement de placer l'employeur au centre du dispositif. **En 2014, environ 100 000 apprentis étaient des mineurs.**

Autre nouveauté, les écoles de production (établissements privés pour 14-18 ans basées sur l'apprentissage par la mise au travail) et les écoles d'entreprise (liées aux groupes privés) pourront bénéficier dorénavant de la part « hors quota » de la taxe d'apprentissage (23% du total affecté aux établissements) sans avoir avec l'Etat de contrat d'association comme c'est le cas actuellement.

La mobilisation a déjà permis de supprimer certains points, il reste à présent à la retirer tout entière.

**Ce projet dynamite l'ensemble des dispositifs encadrant les activités des salariés.** L'idée centrale, énoncée par Badinter est que désormais tout est conditionné par « les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise » ; l'objectif est pour Khomri de « s'adapter à leurs besoins ».

**Le plus important étant que, désormais, l'entreprise est au dessus de la Loi.** Celle-ci passe au second plan dès lors qu'elle protège mieux les salariés. Jusqu'à présent la Loi, dans une démarche républicaine, s'imposait au contrat de branche ou d'entreprise, sauf si celui-ci était plus avantageux pour le salarié. Ce ne sera plus le cas pour le temps de travail, les salaires, les négociations collectives et les contrats de travail.

**La mobilisation forte du 9 mars contre cette réforme a déjà permis un certain nombre de reculs.**

**Il s'agit le 31 mars de l'amplifier encore pour obtenir son retrait pour et simple.**

